



Ville de Piraé

POLYNÉSIE FRANÇAISE
TAHITI



EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**DELIBERATION N°109/2013
DU 27 NOVEMBRE 2013**
*Actualisant le plan de
financement de l'opération
d'investissement relative à la
rénovation de canalisation
d'eau - 1ère tranche - de la
Ville de Piraé*

L'an deux mille treize, le quinze octobre à neuf heures,
Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de **Madame le Maire, Béatrice VERNAUDON.**

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination des secrétaires de séance.

Mesdames Yvette LICHTLE et Eliane LECHENE, ont été désignées pour remplir cette fonction.

Etaient présents :

Date de convocation :
19 novembre 2013
Date d'affichage :
19 novembre 2013

Résultats des votes

Pour	17
Contre	0
Abstentions	0

**La délibération est adoptée à
l'unanimité**

Affichage du compte rendu du
conseil municipal le

2 Décembre 2013

Affichage de la présente
délibération le :

- 4 DEC. 2013

Nbre	Nom et Prénom	Présent	Absent	Procuration
1	VERNAUDON Béatrice	X		
2	SUN MAIRAI		X	
3	PUCHON Georges	X		
4	TICCHI Christiane Tiare	X		
5	TERIEROOITERAI Jean-Baptiste	X		
6	YAO THAM SAO Elisa	X		
7	BENNETT William	X		
8	TETUAETARA Théodore	X		
9	LICHTLE Yvette	X		
10	LECHENE Eliane	X		
11	TEANOTOGA Hinano		X	
12	MOE Elisabeth	X		
13	ATIU Marc		X	
14	TEFAATAU Alvest		X	
15	PROKOP Alban		X	
16	TOUAITAHUATA Charles	X		
17	TANERPAU Viora		X	
18	TUEINUI Noël		X	
19	TICCHI William		X	
20	TEANINIURAITEMOANA Laiza		X	
21	TAPUTU Karine		X	
22	TAURAA Stéphanie		X	
23	TAVAE Imelda		X	
24	DU SOUICH Audrey	X		
25	MAI Teruirau		X	
26	MACE Miriama	X		
27	BREMOND Madeleine		X	
28	TEMARII Tahiri		X	
29	MERCERON Armelle	X		
30	FREBAULT Pierre	X		
31	DOOM Yves	X		
32	TIRAO Aldo		X	
33	EBB-RAIOAOA Marie	X		
17		17	16	0

DELIBERATION N°109/2013 DU 27 NOVEMBRE 2013

Actualisant le plan de financement de l'opération d'investissement relative à la rénovation de canalisation d'eau - 1^{ière} tranche - de la ville de Pirae

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE PIRAE

Ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint ;

Sous la présidence du maire de la commune ;

- VU la loi n° 71-1028 du 24 décembre 1971 relative à la création et à l'organisation des Communes dans le Territoire de la Polynésie française promulguée par l'arrêté n° 31-AA du 06 janvier 1972 ;
- VU le décret n° 72-407 du 17 mai 1972 portant création des Communes dans le Territoire de la Polynésie française ;
- VU la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, promulguée par l'arrêté n° 119 DRCL du 3 mars 2004 ;
- VU la loi n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française, promulguée par l'arrêté n° 119 DRCL du 3 mars 2004 ;
- VU l'ordonnance n° 2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée, portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, ensemble la loi n° 2007-1720 du 07 décembre 2007 tendant à renforcer la stabilité des institutions et la transparence de la vie politique en Polynésie française et n° 2007-1787 du 20 décembre 2007 relative à la simplification du droit ;
- VU l'arrêté n° 173/AA du 30 janvier 1965 instituant la commune de Pirae ;
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU La délibération n°5/2011 du 9 février 2011 approuvant le dossier d'investissement relatif à la rénovation des canalisations d'eau – première tranche, ville de Pirae ;
- VU La délibération n°67/2011 du 20 juillet 2011 approuvant le plan de financement de l'opération d'investissement relative à la rénovation de canalisations d'eau – tranche 1, ville de Pirae
- VU Les explications de Madame Béatrice VERNAUDON, Maire

Après en avoir délibéré en sa séance du 27.11. 2013

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ	
VOTANTS	17
POUR	17
CONTRE	0
ABSTENTION	0

ADOPTE :

Article 1. - L'opération d'investissement relatif à la rénovation de canalisations d'eau (tranche 1) pour un montant total de **64 859 740 CFP TTC** est approuvée.

Cette opération a pour objet la rénovation de canalisations d'eau les plus vétustes qui présentent une fréquence de casse importante, et qui représente ainsi un point noir pour le service hydraulique de part le nombre élevé d'interventions réalisées suite à ces casses. Six secteurs géographiques ont été définis.

Article 2. - Le plan de financement (Contrat de Projet) de l'opération tel que précisé ci-dessous est approuvé :

- Participation de l'Etat 28 699 000 CFP (50% du HT)
- Participation du Pays 28 699 000 CFP (50 % du HT)
- Participation de la commune 7 461 740 CFP (TVA 13%)

Article 3. - La note de présentation ainsi que le dossier technique (étude avant projet) sont approuvés.

Article 4. - La présente délibération, qui sera publiée et communiquée partout où besoin sera, est prise pour servir et valoir ce que de droit.

Extrait certifié conforme au Registre des délibérations

Le Maire

Béatrice VERNAUDON,


Acte rendu exécutoire
après envoi à la Subdivision administrative
Le..... - 3 DEC. 2013
et publication du - 4 DEC. 2013
Le Maire,

Béatrice VERNAUDON,
